

LES MÉTIERS

DE L'EMPLOI À LA FORMATION



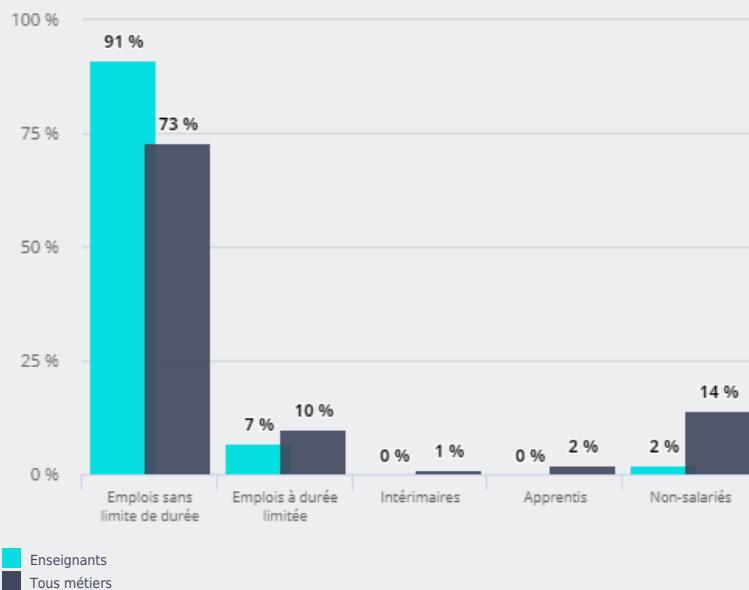
ENSEIGNEMENT, FORMATION

ENSEIGNANTS**QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?**Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

91 %

des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

2 540 €

net par mois à temps plein (1 800 € tous métiers)



13 %

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (17 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

50 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés"

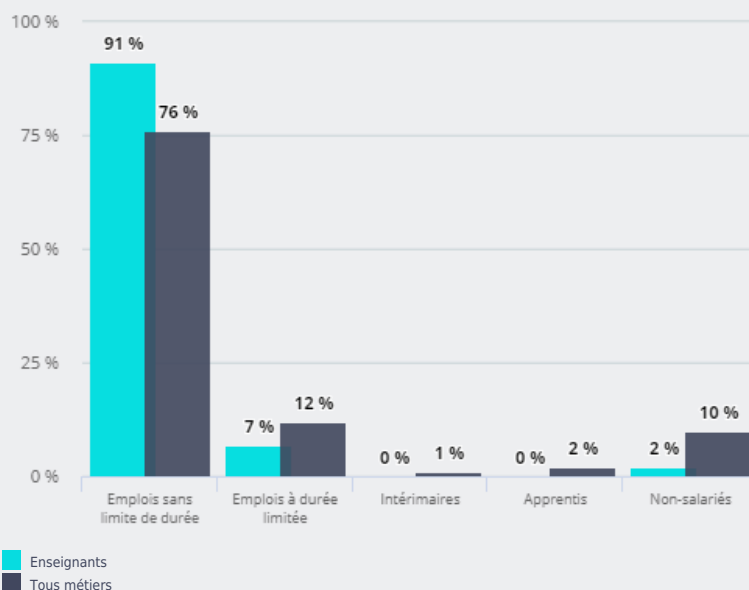


- 50 % Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
- 48 % Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 2 % Commerçants et assimilés

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES FEMMES EN EMPLOI

91 %

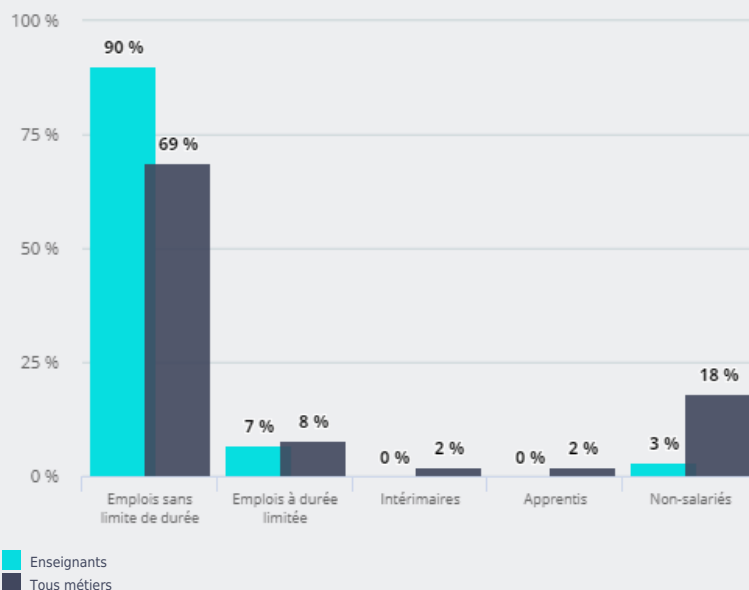
des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES HOMMES EN EMPLOI

89 %

des hommes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



16 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (25 % des femmes en emploi)

8 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **2 470 €** net par mois à temps plein (1 750 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **2 780 €** net par mois à temps plein (1 860 € pour les hommes tous métiers confondus)

 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, Base tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

 Notes :

1 Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.